

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Nelly BONIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Pascal TISSIER, Mme Nathalie TRÉFAULT

Etaient excusés : Mme Isabelle DEUSS qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
M. Philippe POISSON qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL,
Mme Vincenza ALU, M. Hervé REBREGET

↳ Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, Mme Nathalie TREFAULT est nommée par le conseil, secrétaire de séance.

↳ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil : NÉANT
Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1°) TARIFS 2022 - RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame POUMEROL, maire adjointe, rappelle les tarifs actuels du restaurant scolaire et l'accueil périscolaire. Elle demande à l'assemblée délibérante de maintenir les tarifs pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ne pas augmenter les tarifs garderie et restauration scolaire pour l'année 2022.

Par conséquent, les tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022 seront

Restaurant scolaire

Enfant du CE1 à CM2	:	4,05 €
Enfant maternelle à CP	:	3,20 €
Adulte	:	4,25 €
Panier repas	:	1,50 €

Accueil périscolaire

	MATIN de 7 h 30 à 8 h 15	SOIR	
		de 16 h 30 à 17 h 30	De 16 h 30 à 18 h 30
QF ≤ 585	1,30	2,00	2,50
585 ≤ QF ≤ 1230	1,40	2,10	2,60
1230 ≥ QF	1,50	2,20	2,70

2°) TARIFS 2022 - CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de maintenir les tarifs pour le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs des concessions du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir. Par conséquent, pour 2022 les tarifs seront les suivants :

Cimetière

Concession 30 ans	:	122 €
Concession 50 ans	:	220 €

Columbarium

Case 30 ans	:	1 122 €
Case 50 ans	:	1 700 €

Jardin du souvenir

Plaque du souvenir	:	38 €
--------------------	---	------

3°) TARIFS 2022 - LOCATION MAISON DU TEMPS LIBRE ET SALLE COMMUNALE

M. le maire, propose de reconduire les tarifs de location comme suit :

➤ Location de la MTL :

Salle de la MTL

	<i>Extérieurs Fussy</i>	<i>Habitants Fussy</i>
1 jour en semaine (but lucratif)	527	262
1 jour en semaine (but non lucratif)	331	164
2 jours - week-end - (but lucratif)	625	310
2 jours - week-end (but non lucratif)	432	215

Forfait d'utilisation MTL (fluides)

HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)		ETE (du 1 ^{er} avril au 30 octobre)	
2 jours	1 jour	2 jours	1 jour
90 €	55 €	36 €	31 €

➤ Location de la salle paroissiale

Réunion hors association	:	50 € journée
	:	30 € demi-journée

Vin d'honneur De 10 h30 à 14 h ou de 17 h à 20 h : 55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Adopte les tarifs de location de la Maison du Temps Libre, tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2022

- Dit qu'un 1^{er} acompte est versé à la réservation et le solde le jour de la location.
- Dit qu'en cas d'annulation de la location 15 jours (sous pièce justificative) avant la date prévue, l'acompte sera remboursé.
- Adopte le tarif pour la location de la salle paroissiale.

4°) DEMANDES DE SUBVENTIONS – PROJETS DE RÉHABILITATION THERMIQUE ET PHONIQUE DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE, D'EXTENSION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Afin de réaliser les projets de réhabilitation thermique et phonique de la Maison du Temps Libre, d'extension de l'accueil périscolaire et de création d'un restaurant scolaire, il est nécessaire de demander des subventions selon les plans de financement ci-dessous :

Réhabilitation MTL – scénario géothermique			
Plan de financement prévisionnel			
Montant total prévisionnel des travaux HT			905 820 €
Montant total prévisionnel de l'opération HT			1 095 809 €
Plan de financement prévisionnel	Taux appliqués	Montant	taux
ADEME – REGION (50 % des travaux d'économie d'énergie – y compris part honoraires dédiées)	50 %	234 227 €	21 %
DETR – (20 à 50 % des travaux et honoraires – dépenses subventionnables limitées à 1 000 000 €)	50 %	500 000 €	46 %
CD 18 isolation (20 % de 250 000 € max de l'opération hors équipement)	10 %	25 000 €	2 %
SDE 18	5 %	23 423 €	2 %
Montant total attendu des subventions		782 649 €	71 %
Part communale restante		313 160 €	29 %

Extension de l'accueil périscolaire et création d'un restaurant scolaire			
Plan de financement prévisionnel			
Montant total prévisionnel des travaux HT			516 160 €
Montant total prévisionnel de l'opération HT			641 907 €
Plan de financement prévisionnel	Taux appliqués	Montant	taux
ADEME – REGION (50 % des travaux d'économie d'énergie – y compris part honoraires dédiées)	50 %	105 399 €	16 %
DETR – (20 à 50 % des travaux et honoraires – dépenses subventionnables limitées à 1 000 000 €)	50 %	315 454 €	49 %
CD 18 isolation (20 % de 250 000 € max de l'opération hors équipement)	10 %	62 691 €	2 %
SDE 18	5 %	10 540 €	2 %
Montant total attendu des subventions		483 544 €	75 %
Part communale restante		158 364 €	25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces projets de réhabilitation de la Maison du Temps Libre, d'extension de l'accueil périscolaire et création d'un restaurant scolaire ;

- **Adopte** les plans de financement tels que présentés ci-dessus ;
- **Autorise** M. le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022, de L'ADEME, du CD 18 Isolation et du SDE 18 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de ces projets.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Denis COOQUERY, maire

- Remerciements à Mme BUREAU et Mme BEAU pour le remplacement de dernière minute à l'accueil de la mairie.
- Espaces Jeunes de Fussy :
 - o Bonne fréquentation.
 - o Un éclairage extérieur avec détecteur de présence a été installé
 - o Prochainement un nom lui sera attribué suite au prochain conseil communautaire.
- A compter du 1^{er} janvier 2022 : les demandes d'urbanisme pourront être déposées par voie dématérialisée.
- BEL AIR :
 - o La promesse de vente avec la société GUIGNARD a été signée.
 - o Après contact avec Mme RAGON du SDE 18, il n'est pas possible de déplacer le transformateur situé route de Paris (coût surélevé).
- Local kiné : l'isolation à l'étage, sous la toiture, ainsi qu'au-dessus de la salle du cercle de l'amitié sera réalisée pendant les vacances scolaires de Noël.
- Château de Contremoret : la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable pour le projet de travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'une salle de réception.
- Une consultation du public sur la création d'un centre de tri de déchets non dangereux issus de la collecte sélective, par la SASU PAPREC GRAND EST, est ouverte du 28 décembre 2021 jusqu'au 25 janvier 2022.
Le dossier est disponible en mairie de Bourges.
Un affichage de l'avis de consultation a été fait à la porte de la mairie de Fussy le 13 décembre dernier.
- Suite aux nouvelles mesures contre la COVID-19, la cérémonie des vœux est annulée.

Intervention de Marianne POUMEROL, maire adjointe

- Le repas des aînés prévu le 16 janvier est annulé également. Les personnes inscrites auront des bons d'achat si elles le souhaitent et sur inscription en mairie.

Intervention de Sandrine GAUCHÉ, maire adjointe

- Le petit déjeuner avec le Père Noël prévu le 23 décembre prochain va être remplacé par la balade du Père Noël et une visite (en extérieur) aux pensionnaires de l'EHPAD est prévue.
- Une commission « décorations de Noël » va être organisée en début d'année.

QUESTIONS DIVERSES

Où en est le projet de vidéo surveillance ?

☞ *Le projet avance, un courrier a été envoyé au SDE 18 pour l'autorisation d'utilisation des poteaux électriques afin d'y installer les caméras. Des devis ont été demandés à 3 sociétés.*

Une réflexion avait été lancée pour raccourcir le temps d'éclairage la nuit dans les rues de la commune, où en est cette réflexion ?

☞ *La réduction du temps d'éclairage dans les lotissements est impossible à cause du maillage du réseau car l'ensemble de l'éclairage public est raccordé sur la RD 940. Cependant, une réflexion peut être menée sur un éclairage à LED avec abaissement de la luminosité.*

Y-a-t-il des stations WIFI dans les salles municipales ?

☞ *Suite à l'installation du centre de vaccination du 19 décembre prochain, une station WIFI Orange va être installée à la Maison du Temps Libre.*

Où en est le projet de marché ?

☞ *En suspend, car pas de commerçants intéressés. A relancer au printemps.*

Qu'en est-il du projet de barrière de protection le long du Moulon, au City Stade ?

☞ *Une haie de charmilles a été plantée le long du bief.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire,

Les membres,